



Lavau sur Loire

Compte-rendus

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont validés au conseil suivant avant d'être mis en ligne sur le site.



COMPTE-RENDUS DE 2024



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

à la suite de la séance du 14 novembre 2024 à 19h30.

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, émis convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en quorum : 11

Présents : 9

Excusés : 2

PRÉSENTS : Claire TRAMER, Alice DUCALO, Christine BRITTONI, Marie MONAUD, Maelenn AUBIER, Isabelle BAUDIN, Stéphane MONTAUD, Pascal CORNÉL, Pascal PROCOLO

ABSENTS EXCUSÉS :

M. ANDREY, excusé par Claire Tramer sur mandat

SECRÉTAIRE DE séance : Alice Coueur

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2024 à l'unanimité.

1-1 Information : démission du conseil municipal, reçue de Mme Christiane Charreau (raison de santé)

1-2 Point sur la constitution de la commission d'appels d'offres - marché de travaux 2024

La commission a eu lieu le mercredi 8 novembre 2024 à 15 heures en mairie

Le bureau de maîtrise d'ouvrage a étudié les offres reçues, sur les 7 lots, les numéros 2 à 6 manuscrites individuelles (lot 1 n'a pas trouvé preneur)

Une réponse sur l'offre seule a été effectuée avec une date limite de dépôt au 20/11/2024

L'attribution des lots est effectuée dans le respect des critères annoncés, pris d'abord technique / moyens humains / moyens matériels et qualité des produits.

L'estimation du coût du marché initial est respectée avec un marché fixé à hauteur de 140000 € HT.

Les notifications de rejet aux entreprises non retenues ont été adressées le 08/11/2024

Les avis d'attribution ont été notifiés le 11 novembre.

Calendrier des travaux : 6-7 semaines en ferme à partir de début janvier / 2 semaines à l'école (de fin février au avril 25).

2- Rapport annuel du service déchets de la communauté de communes

Présentation du rapport d'activité par Claire Tramer. Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2023 et n'a aucune remarque particulière.

3- Adhésion couverture prévoyance en faveur des agents

En conseil municipal de septembre, les élus ont fait le choix d'opter pour l'adhésion à Cofédecum avec souscription de la garantie de base à 90% et une prime en charge employeur au taux minimum légal de 50%.

Yu l'avis défavorable du collège des représentants du personnel du 17/10/2024 et du 08/11/2024, il est nécessaire pour les membres du conseil municipal de voter une nouvelle fois, le maintien ou la modification de la prime en charge.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal maintiennent la décision de souscrire à la garantie de base à 90% et le taux de prime en charge à 50%

CONSEIL MUNICIPAL

18 Novembre 2024

PDF - 100,9 Ko

[Télécharger](#)



PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre à huit heures.

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 8 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Excusés : 6

PRÉSENTS : Mme Drouot, Claire TRAMER, Christine BRÉCHÉ, Hervé BOCHARD, Maxime AUBERT, Isabelle BAUMÉ, Stéphane MÉNAGER

ABSENTS EXCUSÉS :

Yves LEMOINE, président à Absence
Florent PROCEAU, président à Stéphane Ménager
Eric MOYET, président à Claire Tramer
Ann BRASSEY
Christine COUPEL

Intérimaire du maire : Christine Bréché

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2024 à l'unanimité.

2- Constitution de la commission d'appels d'offres « marchés de travaux 2024

Requis de la commission prévue le mercredi 8 novembre 2024 à 14 heures en mairie

Membres : Claire Tramer, Alice Drouot, Christine Bréché, Isabelle Ballère, Stéphane Ménager

3- Rapport d'activité de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Présentation du rapport d'activité par Claire Tramer.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2023 et n'appelle pas à remarques particulières.

4- Présentation du rapport annuel «Alerte'eau» sur le prix et la qualité de l'eau

Présentation du rapport par Claire Tramer.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport annuel 2023 «Alerte'eau» et n'appelle pas à remarques particulières.

5- Présentation du projet archéologie

La réglementation impose aux communes la mise en place d'un inventaire des archées et un mode de gestion respectant les sites en regard. La carte des archées s'a bénéficiaire d'un tel et depuis sa création et le mode de conservation des documents n'est pas optimum. Accompagné d'une archéologue, les agents Christine et Peggy ont durant une semaine (du 21 au 25 octobre 2024) faire un premier recensement du contenu, leur en matière de site ce qui n'est pas cette. Peggy travaillera à temps complet et la mairie sera tenue. Un inventaire d'identification sera soumis aux archées départementales avant destruction. Le conseil se penchera d'ici le 15-17 octobre pour voter le règlement d'archées et documents inventaire.

6- Fresque amicale laïque

L'amicale laïque sollicite l'installation d'une fresque (1 20m x 7m) reprenant les peintures réalisées par les enfants lors de l'inauguration du port. L'association demande l'accord de la municipalité pour l'apposer sur le mur de l'usine. D'autres suggestions sont proposées par les membres du conseil : mur de la mairie côté bibliothèque, rue du port... Le conseil municipal donne l'autorisation à l'amicale laïque d'installer cette fresque et sur tous le sites de l'implantation, après en avoir informé la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

14 octobre 2024

PDF - 154,6 Ko

[Télécharger](#)



Pointe-Vierge, ex-Cheux, Mayenne

L'assemblée a eu lieu le mardi, le 18 septembre à 19h00 heures.

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, élargi réuni le 17 septembre, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire THOMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Absents : 5

ORDRE DU JOUR : Claire THOMIER, Hervé MOUILLÉ, Isabelle BILFARÉ, Sébastien MÉNAGEZ, Pascal CORNÉA, Pascal PROUD'OM, Christine BRÉTONNE

ORDRE DU JOUR :

Isabelle Gouffier, présentation à Claire Thomier

Rémy Séguin, présentation à Yvanne Dupont

Eric ANDREU, présentation à Isabelle BILFARÉ

Ann BRASSEY,

Monsieur RUTHER,

Secrétaire de séance : Isabelle BILFARÉ

1. APPROBATION du procès-verbal de la séance municipale du 8 juillet 2024 à l'unanimité.

1. Adhésion convention prévoyance en faveur des agents

Echange autour de la mise en place de la convention de participation à la prévoyance pour les agents de la commune, suite à la consultation engagée par le CCOM pour l'assemblée des adhérents. Pour mémoire, la convention de mutualité prévoyance devra être proposée via un comité de groupe à adhésion obligatoire des tous les employeurs publics pour l'assemblée des agents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2025. Le marché est attribué à CollectivitésAlliance. Dans un premier temps, il est proposé une synthèse des garanties proposées et de résumer l'intention d'adhésion au comité de gestion, une délibération sera à prendre avant le 30/11/2024 pour valider le choix de la commune concernant la garantie envisagée. Après discussion, le choix se portera préférentiellement sur une garantie de base à 90% et une prime et charge employeur de leur minimum légal de 50%.

2. Obligation de nomination d'un référent déontologique au sein de la commune

Aux termes de l'article L. 111-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi 2024 du 21 février 2024, un élu local est pouvoir nommer un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil avis au regard des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

L'AMF de la commune a constitué une liste de référents déontologiques, destinés à toutes les communes de la Loire-Atlantique. Il appartient au conseil municipal de déterminer pour voter cette nomination et sa modalité d'exécution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, désigne le liste des référents déontologiques, tels que présentés par l'AMF 44, pour une durée de trois ans.

3. Conventonnement avec l'association associative

Dans le cadre du projet d'installation d'une système locale participative, la commune met à disposition un site d'implantation adapté à local ancien à une convention est présentée et nécessite l'approbation des membres du Conseil municipal. Conventions de mise à disposition d'un local communal à une association **territoires pour tous actifs**. L'association système de Lavau sur Loire a pour objet la mise en œuvre de pratiques collectives, participatives et alternatives favorisant le bien-être, l'expression de la citoyenneté active et le développement de l'économie locale et solidaire sur le territoire. Ces projets, sont principalement liés à la construction pérennitaire. Le conseil municipal après délibéré à l'unanimité, approuve cette convention et autorise légalement la Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2024

PDF - 115,7 Ko

 [Télécharger](#)



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Le 9^{ème} jour du 1^{er} trimestre 2024, le 09 juillet à 19h00 heures,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, s'est réuni conformément à l'article 17 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015, sous la Présidence de Madame Claire THAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 8

Excusés : 5

PRÉSENTS : Claire THAMER, Hervé MOYNOU, Isabelle BALBÈRE, Stéphane BÉGINNER, Pascal COMBER, Eric MOYNET, Pierre PROCEAU, Maudouze RUFNER, Alice DOUAD

PRÉSENTS EN VOIE D'ÊTRE

Christine COMTEAU

Max BRASSEY

Christine BÉGINNER

Secrétaire de séance : Isabelle BÉGINNER

1. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2024 à l'unanimité

➤ Subventions aux associations

Les membres du conseil municipal, à la majorité, décident de la reconstruction des subventions aux associations coupées, pour l'année 2024 :

Subvention de 100 € aux associations L'Association Sportive Débaté un dossier complet avant le 1^{er} septembre 2024.

Subvention de 60 € à l'Union Nationale des Combattants de Savonay

Subvention de 80 € à l'Office Intercommunal des Sports d'Équipe et d'Étief (selon accord de tutelle)

Subvention à l'UNAF (200 € l'année)

Pour l'instant, aucune demande (20 € par enfant) sur demande des CCDC de Boude, Savonay, La Chapelle-Lauray, Dampes, de la Dives.

➤ Actualisation du tarif d'astreinte

Le tarif d'astreinte actuellement est de 40 € par enfant, par chambre, depuis septembre 2022. Le coût revient aux familles en ce qui concerne la dépense liée (chauffage, entretien, taxes...). L'astreinte est de 100 € par enfant. Le coût de la restauration scolaire est une dépense importante dans le budget annuel de la commune, c'est pourquoi la municipalité met tout en œuvre pour maintenir un équilibre dans le financement de ce service avec une contribution par famille au plus juste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir le tarif actuel à 40 €.

➤ Révision des loyers locatifs communaux

Conformément à l'article 8 des conditions générales de bail, la révision du loyer s'opère automatiquement en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction, et ce, en date du 1^{er} juillet de chaque année à 10%, l'indice de référence des loyers sert de base pour réviser le loyer d'un logement tout plein, un bail d'habitation. L'augmentation annuelle de 10%, détermine l'augmentation maximale que le propriétaire du logement peut appliquer pour l'année, mais de 10%, au 1^{er} trimestre 2024 : + 0,50%.

Les loyers étant réglés à terme échu, la mise en œuvre de cette augmentation interviendra en août 2024, valeur au 01/01/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité une augmentation de 0,50%, et charge Madame la Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la réévaluation et notamment à l'envoi sous pli affranchi en recommandé.

➤ Décision modificative n°1 - 2024 - Correction de crédits de 2152

Vu les lois et règlements en vigueur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°34, du 16-06-2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable MCF à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2024

PDF - 97,5 Ko

[Télécharger](#)



Préambule de l'Ordre du Jour

Le 10 juin 2024, de 19h30 à 20h00.

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, réuni conformément à l'article 10 de la loi n° 2015-1775 du 28 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire THOUVENOT, Maire.

Nombre de conseillers et conseilles : 12

Présents : 8

Absents : 4

Présents : Claire THOUVENOT, Henri BOUHAÏE, Isabelle BRUNET, Stéphane MICHARD, Thomas GORMIER, Eva ANDREY, Pascal PROUHAZ, Ann BRASSET, Véronique AUBREY

RÉUNISSEMENT

Président : Claire THOUVENOT, présidente ; Stéphane MICHARD

Secrétaire : Stéphane MICHARD, secrétaire ; Claire THOUVENOT

Mme BOUHAÏE, présidente ; Isabelle BRUNET

Secrétaire de séance : Ann BRASSET

1. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 2024 à l'unanimité.

a. Participation financière à l'inauguration du Trou Bleu et de Boute

Les aménagements réalisés par le Conservatoire du Littoral en faveur de l'éclairage du public sur les communes de Lavau sur Loire et Boute (Rochers et Trou Bleu) seront inaugurés prochainement. La mairie de Boute prend en charge l'organisation préalable de l'inauguration et sollicite la participation financière à hauteur de 50% de la commune de Lavau sur Loire (référé).
Les membres du conseil municipal s'expriment en son faveur à l'unanimité.

b. Restauration du remboursement aux élus des frais de garde

La loi n°2011-1444 du 21 décembre 2011 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité du fonctionnaire public.

La loi n°2004-644 du 20 juillet 2004 relative aux conditions et modalités de compensation sur l'état des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du Conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires tenus à leur mandat et modifiés à COCT.

La loi n°2011-1444 du 21 décembre 2011 relative aux conditions et modalités de compensation sur l'état des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du Conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires tenus à leur mandat et modifiés à COCT.

Madame la Maire présente le dispositif qui permet bénéficier aux élus de la commune ou en leur lieu et place, pour la participation aux réunions plénières du conseil ou commissions (COCT), sur présentation des pièces justificatives réglementaires.

Les membres du conseil municipal sont favorables à cette restauration sous deux conditions.

c. Local agricole associatif

Dans le cadre de l'installation de Madame associative dans le salle attenante à la salle des fêtes, place de l'église, une convention d'occupation de 5 ans sera établie avec les membres. La municipalité prendra en charge financière le coût d'usage (électricité, eau, accès internet). L'association devra fournir une attestation d'assurance et un plan d'activité sans à fournir chaque année.

Les membres du conseil municipal soutenant Madame la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette convention et notamment à signer toute pièce en la matière.

Questions diverses

La mairie a reçu une demande de subvention de la part de l'association Fardoux, concernant l'organisation de festivités en septembre. Considérant le soutien apporté à la manifestation (accès et consommation électrique, eau, P.T.V) sans pas de subvention d'écoules.


Fini de séance à 20h00

CONSEIL MUNICIPAL

10 juin 2024

PDF - 58,7 Ko

 Télécharger 



PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'acte étant en ligne sur le site internet, ce PV sera à venir en mairie.

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, réuni en séance publique le 3 mai, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la Présidence de Madame Marie TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 8

Ystants : 8

PRÉSENTS : Marie TRAMER, Marie MIGNAUD, Sabine BALBINI, Stéphane VERNAER, Christine BRÉTECHÉ, Yann DORNER, René COURAUD

AMMIS EN VOIE :

Création (modification) prévisionnelle de l'acte Trame

Est MARIOT Pascal PROCEAU, non MARIOT, Madame Aulméras

Secrétaire de séance : Isabelle Balbin

P - APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024 à l'unanimité.

1 - Déclassement l'assèment parcelle communale

Vo le code de la commune rurale (articles L141-3 et R141-4 à R141-10)

Vo la demande formulée par M. Marie JOSEPH DELAPLLE exprimant la situation de leur maison entourée par le domaine public communal les empêchant de mettre en place un dispositif d'assèment individuel aux normes réglementaires ;

Vo l'opération d'échange envisagée ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte de la circulation et de voiries prévues de l'article L 141-3 du code de la commune rurale, le classement et déclassement des voies communales sont préconisés par le conseil municipal ;

Considérant la demande recevable dans le cadre d'un échange de parcelles au présent état par un propriétaire ;
Considérant que la partie du domaine public située de part et d'autre de la maison des conjoints DELAPLLE (LE) COMMÉ d'un côté et DARRÉ de l'autre) peut faire l'objet d'une désaffectation de l'usage public et d'un déclassement du domaine public sans préjudice public préalable ;

Considérant le fait de la surface de 37m² de la parcelle ZF147 au bénéfice de la commune ;

Rappelant aux conjoints DELAPLLE leur obligation de passer lors d'accès sur leur partie de la ZF 147 à la ZF141 ;

DÉCIDE à l'unanimité, de désaffecter la partie du domaine public concernée

DÉCIDE à l'unanimité, de passer les 47 m² concernées pour les classer dans le domaine privé communal

CHARGE à l'unanimité, Madame la Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette décision.

2 - Décision modificative budgétaire

Vo les vœux et règlements en vigueur ;

Vo le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vo la délibération n°24_10-10-2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M12 à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2024

Considérant la nécessité d'approfondir le compte M12 pour le reversement de la Taxe d'Aménagement ;

DÉCIDE à l'unanimité ce qui suit :

Article 1 : Effectuer les virements des crédits tels que présentés ci après :

	B ⁰ 2024	Opération	Nouveau B ⁰
1104 - Aménagements routiers	21 000		
Reduction des crédits ouverts		-47 000	
Nouveau montant au 11/04			14 000
1104 - Taxe d'aménagement (routier)	0		
Augmentation des crédits ouverts		47 000	
Nouveau montant au 11/04			47 000

CONSEIL MUNICIPAL

15 mai 2024

PDF - 260,5 Ko

Télécharger



PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15^{ème} conseil municipal s'est tenu le 15 avril 2024 à 19h00.

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, réuni conformément à l'article 111 du Code de Commerce, s'est réuni en session ordinaire, le 15 avril, sous la Présidence de Madame Claire THOMAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Absents : 2

Présents : Claire THOMAS, Maire, BENOÎTE, Isabelle BAL, IRENE, Pascal PRODHON, Stéphane BERNARD, Jean BENOÎTE, Christophe BENOÎTE, Mélanie AUBERT, Marie COPPIN, Ana DEJARD.

AGENDA

Commission Commune présentée à Claire Thomas
par BENOÎTE

Spécialité de séance : Isabelle BENOÎTE

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 À FUNAISONNÉ.

1. Pôles associatifs et collaboratifs de port

À l'initiative de la municipalité, un atelier a été organisé toutes les associations de la commune pour la mise en œuvre d'activités, du vendredi 04 mai au dimanche 05 mai. Un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants avec le détail des activités. L'Office de Tourisme, Funaisonné et le CCN-70 seront également présents sur certains moments de la manifestation. Dans le cadre du jumelage les représentants de la commune de la Guilde en Ardèche seront présents pour discuter les territoires.

Ajouté offert par le maire le samedi à l'issue de l'inauguration du port, avec invitation des personnes et officiels. Le budget estimé des dépenses municipales à l'occasion de cette manifestation est l'ajouté montant de 3000€.

Le stationnement devra être réglementé dans le bourg, notamment avec la fermeture de l'accès à la rue du Port (transformation des parkings), régulation des parkings à prévoir. Le terrain au football ne pourra pas être utilisé.

2. P.L.U.

Le P.L.U. est toujours en cours d'élaboration, visant à répondre les questions réglementaires sur les différences zones et les perspectives d'aménagement des prochaines années. Ce travail de réflexion et d'élaboration est en cours et sera suivi de réunions avec les habitants. Après les étapes de consultation publique, le nouveau P.L.U. sera adopté fin 2025, début 2026.

La commission urbanisme devra se réunir prochainement à l'issue pour poursuivre son travail de rapprochement sur les éléments concernés par un changement de destination, à travers surtout la thématique du patrimoine à qualifier. La Communauté de Communes Estuaire et littoral a lancé une étude sur les zones touristiques et zones littorales, demandée par le SAGE, Estuaire de la Loire, qui sera également intégrée au P.L.U.

3. Questions diverses

Modification de la prochaine date du conseil municipal du jeudi 13 mai, reportée au mercredi 15 mai à 20 heures.

Yves Durrant est en lien avec l'association des paralytiques de France et la fédération de randonnée pour la réalisation d'un circuit de randonnée P.M.S à l'été.

P. de la séance à 19h00



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Le conseil municipal s'est réuni, le 18 mars 2024 à 19 heures.
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, émis le 18 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Excusés : 02

Présents : Claire TRAMER, Maire (C.M.), Isabelle LESLIE, Pascal PÉROUÉ, Stéphane MENAGEZ, Aurélien BÉNET, Christine BÉTECOHE, Marianne RUFFON, Eric JACQUET

Assistants :

Christine COMTEAU, adjointe à Claire Tramer
Nicolas BONNET, Adm. DOURLO

Secrétaire de séance : Isabelle Leslie

- 1. **APPROBATION** du procès verbal du conseil municipal du 18 février à Turenneville
- 2. **Modification du taux de la fiscalité directe locale 2024**
 - Nouvelle taxe d'imposition (TDI) votée par les membres du conseil municipal, à Turenneville :
 - TDI19 : 00,00%
 - TDI18 : 02,38%
 - TDI17 : 02,00%
- 3. **Vote** du compte de gestion (2023) voté et certifié conforme aux comptes administratifs approuvés à Turenneville.
- 4. **Vote** du compte administratif (2023)

Présentation faite du compte administratif et approuvé à Turenneville tels que définis ci-dessous.

LIBELLÉ	BUDGÉTAIRE		FONCTIONNEL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Revenus propres		100 000,00 €		100 000,00 €
Opération de transfert	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Autres	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Total		100 000,00 €		100 000,00 €

- 5. **Affectation du résultat (2023) approuvé à Turenneville**

RELEVÉ DE L'EXERCICE 2023 :	
- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	100 000,00 €
- DÉPENSE	---
affectation sur :	
* affectation complémentaire au résultat (compte 1188)	100 000,00 €
* affectation à l'équilibre de fonctionnement approuvé (compte 202)	100 000,00 €



Présidents du Conseil Municipal

Il a eu lieu en virtuel, le 19 février à 19h30, le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire. L'ordre du jour a été lu et le conseil a commencé à 19h30, sous la présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en présence : 11
Présents : 11
Absents : 0

PRÉSENTS : Claire TRAMER, Marie-COCHER, Marie-MICHAËLE, Sabine-BALBINE, Pascal PROCEAU, Stéphane MENAGER, René DOUGAD, Axel BRUNET, Christophe METTICH, Maudouze ALONSO, Guy ANDREY

ABSENTS :
Stéphane GARNIER, conseiller L-Claire Tramer

Secrétaire de séance : Isabelle BAILLY

1. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 02 janvier à l'unanimité.

2. Vote des taux de la fiscalité directe locale (2024)

Relevés des taux d'impositions 2024 votés par les membres du conseil municipal, à l'unanimité
TFFB : 23,30%
TFFM : 6,20%
TFFC : 1,20%
TSD : une augmentation de 2%.

3. Renovation énergétique des bâtiments municipaux

Lancement du projet de rénovation énergétique de l'école, réchauffeur solaire et murs. Accompagnement à la maîtrise d'œuvre par le cabinet Pascal Architectes, à compter de la fin de l'été pour l'installation de panneaux photovoltaïques et isolation des toitures techniques. Coût total estimé du projet : 200 000 euros environ. Subvention à solliciter en complément auprès de la Région. Estimation du lancement de marché en mai (pour une mobilisation en juin et démarrage des travaux sous 1 semaine, première quinzaine de juillet, mars et septembre. Dérogation éventuelle nécessaire pour le mars, avril et juin.

4. Projet d'aménagement des espaces à participation citoyenne (citoyenneté participative)

Bonne collaboration avec les deux cabinets d'étude et les retours des propriétaires, les membres du conseil approuvent à l'un contre 1 (une abstention) le choix du cabinet Pascal Urban.

5. Adressage

Vote unanime avec la Poste, en prose libre. Vote en mars de la délibération relatif la nomination des voies. Remise des certificats d'adressage en juin, lors de l'opération.

Fait en séance à 21h00.

CONSEIL MUNICIPAL

19 février 2024

PDF - 41,2 Ko

 [Télécharger](#)



Projet de Vitesse, du Conseil Municipal

L'AN 2024 DU VIEIL-LOIRE, LE 22 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, réuni conformément le 22 janvier 2024 et présidé par le Maire, a délibéré et décidé comme suit, sous la Présidence de Madame Claire THOMAS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 6

Votants : 10

PRÉSENTS : Claire THOMAS, Marie ZORDER, Hervé MORVAL, Isabelle BAUDIN, Pascal PROYEAU, Christiane CHATELAIN, Jean COLAUX, Ann-SMARRET, Christiane BRÉTECHE.

ABSENCE LIÉGÈRE

Isabelle BRÉTECHE, représentée par Claire Thomas

Marcus AUBREY

Eric MAHET

Secrétaire de séance : Sylvie Brossat

Le présent compte rendu a été établi après la tenue du jour une délibération concernant le document ci-dessus pour la couverture du budget principal. Approuvé à l'unanimité

1- **APPROBATION** du procès verbal du conseil municipal du 11 décembre à l'unanimité.

2- **Couverture par anticipation des crédits d'investissements**

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 (date limite : 10 avril 2024), Madame la Maire à engager le recouvrement des recettes et de l'équiper et de mobiliser les dépenses, dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent pour la section de fonctionnement et dans la limite de quatre des crédits d'investissements à 1.

3- **Tarifs municipaux Hôpital**

Suite à une réforme des tarifs municipaux 2023, il n'y a pas eu d'augmentation en 2023. Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, une augmentation des tarifs à hauteur de 5 à 10 euros pour les utilisateurs de la commune, et 20 € pour les résidents extérieurs (noté grâce des tarifs sur la détermination)

4- **Cession du terrain service technique**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la cession du terrain du service technique, au total 1,6 hectare de terrain au lot 4 (Hôpital).

5- **Couverture du risque prévoyance**

Le Comité de gestion est proposé une consultation ouverte à l'ensemble des communes pour la couverture du risque prévoyance de la collectivité. Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Madame la Maire à donner mandat au CIGOH de participation à la consultation de tous les communes.

6- **Diverses Informations**

1- **Rénovation énergétique de la mairie, école, centre**

La demande de subvention de la commune sollicitée auprès de la Région a reçu un avis défavorable. Un recours a été adressé à la Région.

2- **Adressage**

La demande n'est pas terminée et cependant des informations plus précises sont déjà sorties, suite de difficultés pour certains habitants. Il reste la vérification des adresses à engager pour une finalisation en février pour être l'adressage. Des permanences d'été à s. seront à mettre en place pour répondre aux habitants leur besoin. La réalisation de devis pour l'achat de permis est en cours.

3- **Randonnée pour l'école**

Réunion avec deux parents d'élève dans les prochains jours pour les EPI et l'association (CIGOH et CIGOH) pour le projet garage et deux conférences avec M. Lullier le 2021 pour le jumelage.

Fait à Lavau-sur-Loire le 22/01/2024

CONSEIL MUNICIPAL

22 janvier 2024

PDF - 57,3 Ko

[Télécharger](#)



Processus-Verbal du Conseil Municipal,
L'AN MILLE MIL, MILLE-TROIS, LE 11 DÉCEMBRE À Vingt HEURES.
 Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, élargi convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17
 Présents : 8
 Absents : 11

PRÉSENTS : Claire TRAMER, Franck CORNER, Stéphane MICHAUD, Isabelle BAUMÉ, Maxime AUBERT, Stéphane CHARRIER, André-Philippe FAY, Caroline BRETCHON.

ABSENTS EXCUSÉS :
 Marie-Françoise PROUSTON à Claire Tramer
 Jean-Christophe PROUSTON à Franck Corner
 Franck FÉRET à Franck Corner
 Guy ANDREY

Secrétaire de séance : Christine Bouché

1- **APPROBATION** du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2023 à 19h00, 1 élection.

2- **Présence de Frédéric BACQUET** directeur général de France Med Développement

La commune de Lavau-sur-Loire s'est engagée en 2020 dans le projet de Coopération Intercommunale « Loire Futurs - Sud Maine » et par délibération n° 1_27-03-2022 a soutenu financièrement la réalisation du programme d'assainissement territorial (SAT) pour un montant de 3000€ pour deux ans, ainsi un versement de 1500€ en 2022 et un autre du même montant en 2023. Monsieur Maxime AUBERT a expliqué un bilan de l'opération auprès des conseillers municipaux, afin de mieux l'opération financière.

Des animations participatives sensibilisant aux problématiques du développement durable ont été réalisées sur la commune, exposition photographique, tableaux futur, conférence... Une délégation municipale a également été envoyée dans la commune.

Grâce à la mobilisation des différentes collectivités dont le SIVU, le Syndicat Atlantique, la Carif, le programme a permis l'implantation de réseaux d'assainissement d'eau potable dans la commune rurale d'Ilampy, au profit des 1500 habitants de la zone.

L'association France Med s'engage dans des actions de sensibilisation à l'eau sur notre territoire et travaille à la mise en œuvre d'interventions en milieu scolaire. Les projets de développement à Madagascar se poursuivent et se développent dans le temps, au plus près des habitants.

3- **Décisions modificatives budget principal (4)**

Madame la Maire expose au conseil municipal les motifs de cette décision modificative budgétaire :

La constitution de provisions pour risques et charges d'autre nature obligatoire pour la collectivité, dès lors que des risques et charges sur des comptes de tiers pourraient survenir, il convient pour la sécurité des comptes d'ouvrir des crédits sur le chapitre 807 (provisions pour charges) afin d'anticiper l'éventuelle perte de crédits.

Cette actualisation de créance non recouvrée devra se réaliser à chaque exercice budgétaire.

Il convient par décision modificative d'ouvrir des crédits pour le 807. Ci-dessous l'opération-comptable :

	BP 2023	Créditer	Annuler BP
807 - Provisions pour risques	41 000,00		
Reduction des crédits ouverts		- 41 000,00	41 000,00
BP Charges de fonctionnement	41 000,00		
Augmentation des crédits ouverts		+ 41 000,00	- 41 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°4, comme présentée.



Préfecture de la Loire, le 16 octobre 2023. Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, réuni conformément à l'article 10 du règlement intérieur, a eu lieu en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire.

Assemblée de conseillers en exercice : 12
Présents : 8
Votants : 10

PRÉSENTS : Claire TRAMER, Pierre DORNER, Emeline BÉNAZER, Hervé MORNAU, Isabelle BAUME, Christine BRETSCHÉ, Maxime AUTHIER, Anne DOLAUD.

ABSENTS ÉLOIGNÉS :
Christine CHEFFEAU (présentée à Stéphane Ménager)
Eric HOCRET (présenté à Hervé Morneau)
Florent PROCHAUD (présenté à Stéphane Ménager) (non pris en compte)
Anne DRADDET

Secrétaire de séance : Stéphane Ménager

- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2023, à l'unanimité
- Présentation du rapport d'activité 2022 de la communauté de communes d'Anjou et Saône

Les membres du conseil municipal ont pu prendre connaissance du rapport d'activité 2022 adressé en version dématérialisée lors de la consultation à l'assemblée. Monsieur Pierre NODDIN, Président, est présent lors de ce conseil pour diriger ce rapport et répondre aux questions des membres.

M. NODDIN indique tout d'abord la situation financière de ce rapport, qui est en effectif en fin d'année. Le projet de budget 2024 sera voté.

- Question sur la situation de la station d'épuration de Savenay et l'application de la Loi sur l'eau
Après les conseils de développement de la station, des analyses sont régulièrement effectuées pour le contrôle de la qualité de l'eau. Des niveaux de compensation vont être réalisés (niveau de référence) dans l'attente d'une rénovation plus importante.

Un rapport technique a été fourni concernant la station d'épuration de Savenay, par la communauté de communes, partenaire de l'équipement. Pas de réclamation pour les communes impliquées par la pollution de ce petit petit site (notamment de la compétence).
L'alimentation du bief par un système indépendant de lui pour des raisons préventives et non pour des raisons de pollution est en cours.

- Question sur les papiers, notamment l'obligation pour les usagers d'avoir un composteur, y aura-t-il une collecte ?

Il n'y aura pas de collecte des biodéchets, ils devront être gérés par les particuliers, avec une sensibilisation adéquate. La question des déchets collectés est à l'étude sur cette gestion, malgré les efforts collectifs de tri et de recyclage, le coût de traitement des déchets est en perpétuelle augmentation. Les recettes liées aux engagements de recyclage ne sont pas à la hauteur des coûts de collecte et de traitement.

Récupération du terrain de football

Tout a été échangé entre les responsables du club de football et Mmes Tramer et Dolaud, envisager la récupération du terrain de football est devenue nécessaire. Des contacts ont été pris avec des professionnels sur la faisabilité et les coûts. Dans l'impossibilité budgétaire d'envisager une reprise totale du terrain (environ 11-12M €), la solution d'une remise en état de la surface est privilégiée. Une convention d'usage est établie avec la commune de la Chapelle d'Anjou pour permettre aux footballeurs de pratiquer en extérieur durant la période d'immobilisation du terrain. Le devis est estimé à 11 500 € pour la réalisation du terrain.
Cet investissement est prévu au budget « terrain » en investissement.

Ce projet a soulevé des questions sur le nombre de bénévoles du club (une quarantaine) dont une quinzaine résidente de Lavau.



Processus-Verbal du Conseil Municipal

L'Assemblée a eu lieu le 18 septembre à 19h00.
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, composé de 12 membres, s'est réuni en session ordinaire, à la salle, sous la Présidence de Madame Claire TRAVIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présent : 12

Voteux : 12

Présents : Claire TRAVIER, Yann COFFRE, Baptiste BETHOUË, Marie SCHAUÏ, Malika BAUBINE, Christine METTACHE, Pascal PRODMAN, Maëlle AUBIN, Aïda COUILLU, Nora BRUNET

Assistants Invités :

ERIKANE QUENEAU, procureur (Sébastien Menger)
The ANCOFF, procureur (Claire Travier)

Excusés de droit : Isabelle Bédine

- 1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 19 juillet 2023, à l'unanimité
- 2- Présentation du rapport annuel Attendances sur le plan et la qualité de l'eau

Chaque année, l'Agence France Eau et le Rapport sur le Plan et la Qualité de l'eau public de l'eau potable (RPEPQ) ainsi que son rapport d'Annexé, de application de l'article 0 2024 de Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pascal DORVILLE expose le Rapport 2022 du conseil municipal, après en avoir débatté, à l'unanimité, prend acte des rapports annuels présentés.

1- Création de parcelle

Un Chemin Rural Degré 20 de Lavau-sur-Loire, dans le secteur agricole des ETANGS, ne peut plus être exploité et sera plus exploité par la commune. La proposition de la parcelle cadastrale, l'emplacement l'ancien et le lieu de son utilisation de cette voie et en demande la création.

Après en avoir débatté, les membres du conseil municipal ont voté : 1 contre / 4 abstentions / 7 favorables. La création de la parcelle 20 est votée.

2- Projet école l'éclairage

Le directeur de l'école Olympe de Goussier a soumis un projet d'éclairage et de sécurité autour de l'école à l'attention de l'assemblée des élèves et pour lequel une subvention est sollicitée auprès de la commune. Après présentation du projet et des éléments financiers, la commune pourrait verser une subvention de 1 500€ en complément de l'initiative locale qui verserait 2000€ à l'école.

Après en avoir débatté, les membres du conseil municipal approuve à l'unanimité l'allocation d'une subvention de 1500€ (exercice 2024) à l'école Olympe de Goussier pour l'éclairage de la cour et de l'entrée de l'école.

3- Travaux du Parc

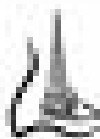
Entretien des arbres le 28 septembre pour assurer deux fois. Des réunions de concertation ont eu lieu avec les riverains. Le nettoyage public sera fait dans le même temps. Les plantiers de la place du Parc sont remplis et en fin de vie, deux ont été remplis. Il faut envisager leur remplacement, et choisir une essence adaptée au lieu, en capacité d'être de l'ombre très rapidement. L'association On sème à Lavau pourrait être sollicitée sur ce sujet.

4- Remplacement agent technique

L'un des agents de service technique, Vincent LEBLANC ayant pris une décision d'une année reconductible, un remplacement en CDD a été lancé pour son remplacement. Sabine BOURGON, a été retenue parmi les candidats retenus, et débutera son contrat le 28 septembre.

5- Recensement des zones rurales et isolées

La commune de Lavau-sur-Loire s'engage dans un inventaire des zones rurales et isolées. La commune doit proposer un projet d'activités liées à l'eau, chasseurs, agriculteurs, retraités de l'étranger etc... Ces projets d'activités locaux sont essentiels quant à la bonne appropriation de la démarche par chaque



Précisions-Votes, du Conseil Municipal,

L'assemblée en vertu de l'article 10 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, composé conformément à l'article 10 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Geneviève CHIFFOLEAU.

Nombre de conseillers en présence : 12
Présents : 12
Absents : 0

Présents : Geneviève CHIFFOLEAU, Yann GUYON, Stéphane MATHIEU, Marie MATHIEU, Isabelle BRUNET, Christine BRUNETTE, Christine CHIFFOLEAU, Pascal PRODEAU, Séverine ANTON, Alex GUYON, Eva MOUÏT

Assisté(e) :
Anne BRUNETTE

Secrétaire(s) : Christine CHIFFOLEAU

1- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023, à l'unanimité

2- Travaux de requalification de la place du Parc / école de l'entreprise

Après étude des prix et des mémoires techniques transmis, l'entreprise (EPA) a été retenue pour réaliser les travaux de requalification de la Place du Parc de Lavau-sur-Loire pour un montant de 216 112 00 € HT, délibération approuvée par le conseil municipal, à l'unanimité.

3- Subventions aux associations de la commune

Subvention de 100 € aux associations Lavoisériennes ayant déposé un dossier complet en accord de vote du conseil municipal : comité de chasse La Lavoisérienne, Amicale Laïque, Huntington Amicale FCV, Les Scouts du Loire Les Scouts de Lavau. Ce même à Lavau : Comité des Vins, Vain D&B Lavoisier, Club des jeunes (CJL).
Renaudelement du soutien financier au comité des Vins pour l'entretien Lavau à la Prairie d'office pour un montant de 1500 €.
Autres attributions : LFC Savonay : 1000 € / CDS animation sports départementales : 1000 € / OSEP 1000 par enfants / DDCC Boule, Savonay : La Chapelle Lavau, Dangey, et Chaux, selon inscription : 50 € par enfants.

4- Tarif cantine

Le tarif appliqué actuellement est de 4€ par repas enfant, la dernière augmentation étant de septembre 2022. Les prix de notre prestataire sont actuellement stables, après avoir été indexés par deux fois en 2022. Après un avis définitif, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir le tarif enfant à 4€.

5- Révision des taxes

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal, que conformément à l'article 8 des conditions générales de base, la révision du loyer s'opère automatiquement en fonction des variations de l'index national du coût de la construction, et ce, en date du 1^{er} juillet de chaque année.

Pour les révisions qui seront faites pour l'été, juillet à partir d'octobre 2022 et jusqu'en juillet 2023, la hausse sera plafonnée à 1,5 %. Les loyers étant réglés à terme fixe, la mise en œuvre de cette augmentation interviendra en août 2023.

Le conseil municipal, après un avis définitif, décide à l'unanimité une augmentation de 1,5 % et charge Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la délibération et notamment à signer tous pièces en la matière.

6- Etat chaufferie partagée FCV

Présentation de l'état des lieux municipaux de la chaufferie partagée FCV. La question de l'expérimentation sur la FCV suscitara davantage de discussion.



Proces-Verbal du Conseil Municipal

Le conseil municipal, réuni le mardi 9 juin 2023, à 19 heures, a eu lieu au conseil municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, a eu lieu en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame (Lucie) MAESTRI, Maire

Nombre de conseillers en service : 12
Présents : 11
Absents : 1

Présence : Claire TRAMER, Lucie MAESTRI, Stéphane MÉRANGER, Fabrice BOUQUET, Isabelle BRÉCHÉ, Christine BRÉCHÉ, Chloé COFFIN, Pascal PROUD'OM, Séverine AUFFIER, Ana COURAU, Eva MOREY

Absence excusée :
Anne BRÉCHÉ, proposition à Séverine Auffier

Absence de séance : Isabelle Bédère

Avant d'entamer le travail du conseil municipal proprement dit, il a été vérifié la nomination des délégués et suppléants qui officieront lors des élections municipales le 28 septembre prochain.

Dés délégués à l'unanimité : Florent DORIER, Isabelle Bédère et Stéphane MÉRANGER

Dés suppléants à l'unanimité : Christine BRÉCHÉ, Eva ANDREY, Séverine AUFFIER

- 1. **APPROBATION** du procès verbal du conseil municipal du 16 mai 2023, enregistré en Préfecture.
- 2. Rapport de bilan de la CCN au prochain conseil municipal
- 3. **Préparation d'une expo**, intitulée les Angoulèmes / chemin des Cognellons (planifié)
- 4. **Jumelage avec la commune de St Eulalie en Ardèche le 14 juillet 2023**
Le déplacement à l'occasion de la fête de la vigne est décidé. Les membres du conseil municipal sont concernés : Claire Tramer, Stéphane MÉRANGER, Christine BRÉCHÉ, Séverine AUFFIER, Pascal PROUD'OM, Isabelle Bédère.
La maire prend en charge la location du minibus, les élus seront hébergés chez l'habitant.
Prévision prévue en retard, lors des festivités du jour 2024 à Lavau-sur-Loire.
Approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal
- 5. **Budget 2023**
16 participants à la réunion d'information du mardi 6 juin. Une dynamique essentielle de la part des présents. Un prochain rendez-vous avec volontaires est prévu le mardi 27 juin.
- 6. **Others**
Substitution de la Protection judiciaire de la jeunesse pour autoriser une manifestation sur le terrain de football, le mardi 27 juin de 16h à 20h. Suite à un conseil sur le déplacement, les jeunes ont consulté une vingtaine de minutes, les derniers feu à diverses animations, dont un baptême aquatique et manéger pour ses jeunes.
Tous élus, accord pour le pompage contracté avec le porteur.
Logis de la mairie : pas d'intérêt à changer le visuel, aucune proposition ne recevant l'unanimité.

Fin de la séance à 20h00.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 11 mai à huit heures,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, légalement réuni, s'est réuni en session ordinaire, et se tient, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise TROUET, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Absents : 02

Présente : Marie-Françoise TROUET, Maire, Catherine BETHOUILLAT, Maire-Adjointe, Isabelle BRUNET, Christine BRÉTRICH, Catherine CHANTREL, Anne BRASSEUR, Pascal BRICOU, Madame Aurien

Assistants Officiels :

André DUBOIS, procureur à Chateaufort

Eric BRÉTRICH, procureur à Lavau-Beaufort

Assistants de Service : Anne Brasseur

1. APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du lundi 17 avril 2023 à une séance.

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), l'adoption du plan d'aménagement et de développement durable est donc précédé d'un débat au sein de toutes les communes du intercommunalité.

Madame la Maire a présenté les orientations et le contenu du PADD. Les échanges ont porté sur la clarification et l'application de certains termes et notions. Les orientations ont été validées et approuvées par les conseillers municipaux. Quelques remarques précises ont été formulées :

- Terme « transformation » qui est fort dans le titre de la page 10.
- Accord sur les objectifs de développement économique permettant à la COCIS d'être acteur de son développement et de préserver les terres agricoles.
- Remarque sur le chapitre « mobilité » qui est bien sûr très présent dans le PADD mais sur lequel les travaux de suite du PLUI ne pourront pas forcément s'appuyer pour répondre concrètement à tous les enjeux (exemple : anticipation des transports en commun qui ne dépend pas de la COCIS).
- Une attention particulière a été portée sur les questions autour de la ressource en eau et de sa préservation.
- Une question a été formulée sur la disposition du terme « terre verte ». Il est fait mention de la « terre verte » page 10 mais pas de la « terre verte ».
- Accord sur la participation des communes dans une intercommunalité sur laquelle seraient les pourcentages de production de logement qui pourraient être affectés (à la PLUI).
- Échanges autour du développement des activités en campagne : quels outils permettant la régulation entre le comité 1 comme l'entretien des activités en lien avec le dossier des professionnels ?
- Le schéma-coordonné page 40 est approuvé en tant qu'outil et structurel par rapport à la composition de la commune.

Enfin, l'ensemble des élus ont été accordés avec le projet de PADD proposé.

3. Vote d'une délibération modificative de budget prévisionnel 2023

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits inscrits au budget 2023 et notamment la suppression du chapitre des dépenses imprévues ;

Considérant la nécessité d'approvisionner le compte 204101 affecté aux dépenses liées au SYDELA et le compte 1104 pour le recouvrement de la Taxe d'Aménagement ;

PROPOSE CE QUI SUIT :

Article 1 - Effectuer les opérations des crédits tels que présentés ci-après :

	2023	2023	Prélevé 2023
100 - Dépenses imprévues	1 000 000		
ANNULATION DES CREDITS IMPRÉVUS			1 000 000
204101 - Dépenses imprévues, matériel	0		
APPROPRIATION DES CREDITS IMPRÉVUS			1 000 000
ANNULATION DU CREDIT 100			1 000 000
1004 - Taxe d'aménagement (premier 1)	0		
APPROPRIATION DES CREDITS IMPRÉVUS			1 000 000
ANNULATION DU CREDIT 1004			1 000 000



Procès-Verbal du Conseil Municipal,
L'assemblée délibérative, le 17 avril 2023,
 Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, composé conformément, s'est réuni en session ordinaire,
 à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire THOMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12
 Présents : 7
 Absents : 5

Présents : Claire THOMER, Yann DORNER, Stéphane MÉNAGER, Marie-Christine
 Bouteau-BLÉRON, Anaïs (M)OULAY, (M)onique (M)OULAY

Absents Excusés :
 (M)onique (M)OULAY, procureur à Claire Thomer
 Anne BILACHEF, procureur à Anaïs Oulay
 Pierre (M)OULAY, procureur à Stéphane MÉNAGER
 Maxime AUBERT
 Eric MOURET

Secrétaire de séance : Marie-Christine Bouteau-BLÉRON

1. **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du lundi 13 mars 2023 à l'unanimité**

2. **Vote du compte de gestion 2022 du budget « logements sociaux »**

Après présentation des comptes de dépenses et recettes, les décisions modificatives réalisées et après à être assurés de la conformité de l'exercice 2022 avec le compte administratif de la commune 2022. Il est constaté que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le directeur, validé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve. Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2022 du budget logements sociaux.

3. **Vote du compte administratif 2022 du budget « logements sociaux »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yann DORNER, adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après à être fait présenter le budget principal, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice précédent, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CHIFFRES	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	
	EXPENSES	RECETTES	EXPENSES	RECETTES
Montants reportés		0 000 000 €	0 000 000 €	0 000 000 €
Opérations de l'exercice	0 000 €	24 118 884 €	4 877 204 €	0 000 000 €
Affectation 2022				
Totaux	0 000 €	24 118 884 €	4 877 204 €	0 000 000 €
Soit		24 118 884 €		0 000 000 €

Madame la Maire se retire de la salle pour laisser les membres présents présider au vote.
 Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et les résultats tels que définis ci-dessus.

4. **Affectation du résultat d'exploitation « logements sociaux » 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Claire THOMER, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, constate que le compte administratif présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 20 000 000 €

 [Télécharger](#) 

Compte-rendus 2023



Compte-rendus 2022



Comptes-rendus 2021



Comptes-rendus 2020

